

-sur la feuille de présence de l'AG DU 21/7/2020, Rosalie doit elle signer ? Même question sur le PV, elle vote pour son propre avantage particulier ?

Pour le PV du 21/07/2020 sur les avantages particuliers, Rosalie doit signer la feuille de présence ainsi que le PV, preuve qu'elle en a bien été informé et ensuite il est indiqué « Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix des associés ayant droit de vote. » Elle participe, signe mais ne vote pas sur son avantage particulier.

-Statuts les pages 4 ter,quater,5 ne comportent pas d'initiales faut il les ajouter? **Oui vous pouvez les mettre**

-Décision portant désignation du Commissaire aux avantages particuliers : Rosalie participe et signe ? **Oui oui elle signe**

Dans l'attente de te lire,

Ancialement.

Corinne